

11 septembre 2013 - Dialogue interactif informel sur la responsabilité de protéger - Intervention de M. Gérard Araud, représentant permanent de la France auprès des Nations unies

Monsieur le Président,

La France souscrit à l'intervention qui sera prononcée par l'Union européenne.

L'organisation de ce dialogue par le Président de l'Assemblée générale marque, chaque année, le soutien de la communauté internationale à la responsabilité de protéger. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport, ainsi que M. Adama Dieng pour ses efforts constants, depuis plus d'un an, pour consulter, alerter et mobiliser les Etats contre les crimes les plus atroces. Je félicite le Professeur Jennifer Welsh pour sa nomination.

Monsieur le Président,

En 2005, les Chefs d'Etats et de Gouvernements réunis à New York ont affirmé je cite « *c'est à chaque Etat qu'il incombe de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Ce devoir comporte la prévention de ces crimes, notamment l'incitation à les commettre, par les moyens nécessaires et appropriés. Nous acceptons cette responsabilité et agissons de manière à nous y conformer* ».

Huit ans après cette déclaration solennelle, un Etat notamment piétine cet engagement, au vu et au su de tous, alors que nous nous réunissons ici.

La France souscrit entièrement à l'idée que ce « premier pilier » de la Responsabilité de protéger est essentiel. Le Président Assad, lui, s'en gausse.

La France comme les autres pays autour de cette table a pris connaissance des mesures recommandées dans le rapport du Secrétaire Général, qui sont la traduction concrète des engagements pris par les Etats de protéger leurs populations. Nous appelons bien sûr à leur pleine mise en œuvre. Le Président Assad, lui, assassine son peuple.

Je peux aujourd'hui vous décrire les mesures prises en France, de longue date, ou plus récemment, à l'appui du premier pilier. Je donnerai quelques exemples. Pour qu'aucune discrimination ne puisse être tolérée, la France demeure vigilante sur le respect des droits de l'Homme sur son territoire. Elle met en œuvre un plan d'action national contre le racisme et l'antisémitisme. Elle accorde un rôle majeur à l'Examen périodique universel, dont le deuxième cycle la concernant vient de s'achever. Pour qu'aucune violation ne puisse rester impunie, elle a prévu l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, la création en première instance d'une section spécialisée pour les atrocités criminelles et coopère pleinement avec la Cour pénale internationale. L'année dernière, j'annonçais la nomination d'un point de contact pour la responsabilité de protéger. Depuis, il a activement participé à ce réseau, contribué aux débats européen et international sur les meilleures pratiques, en relation avec la société civile, et mobilisé nos institutions. Plusieurs formations au droit international humanitaire ont encore eu lieu cette année dans le cadre de nos actions internationales de coopération. Je pourrais vous

donner d'autres exemples. Pendant ce temps, le Président Assad, lui, gaze les banlieues de Damas.

Monsieur le Président,

La prévention, ce n'est pas seulement le premier pilier. Ce n'est pas prendre des mesures pour soi, dans l'indifférence des souffrances des autres. C'est l'engagement, pris en 2005, de mettre en œuvre un ensemble de moyens pour prévenir des atrocités futures, y compris la justice pénale internationale, y compris des moyens coercitifs armés lorsque la nécessité d'une action déterminée s'impose. L'ensemble de ces efforts participe de la prévention.

En Libye, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Kenya, la communauté internationale a pris ses responsabilités et a su effectivement prévenir des atrocités. Je salue l'investiture du nouveau Président malien, à l'issue d'un processus démocratique, rendu possible par l'intervention des forces de la CEDEAO, puis du déploiement de la MINUSMA, avec notre soutien. Les risques de violence sectaires ont été maîtrisés, le pays unifié, l'Etat restauré et le peuple protégé. La responsabilité de la communauté internationale se poursuit dans cette phase de reconstruction, pour aider les autorités dans leurs efforts de réconciliation nationale, de réforme du secteur de la sécurité, de développement et de lutte contre l'impunité. Celle-ci reste toujours essentielle pour éviter que des conflits passés mal cicatrisés n'alimentent de nouvelles violences. La prévention est ainsi au cœur des trois piliers et de la phase de reconstruction. Au Kenya, en Libye, en Côte d'Ivoire, la Cour Pénale Internationale poursuit son travail. Pas en Syrie car le Conseil de sécurité ne l'a pas saisie, malgré nos demandes.

Monsieur le Président,

L'Assemblée générale a joué son rôle. Elle a déjà constaté à plusieurs reprises l'échec du Gouvernement syrien à protéger sa population. Alors que le régime syrien vient de commettre une attaque chimique, massive et terrifiante, contre sa population, nous refusons de considérer de telles atrocités comme une fatalité. 1500 civils, dont des centaines d'enfants, ont été assassinés. Chacun d'entre nous a pu voir les images abominables de l'agonie des victimes. Le régime syrien porte l'entière responsabilité de ce crime contre l'humanité, comme l'exposent en détail les renseignements déclassifiés de nos services. Face à un tel massacre et au risque de sa répétition, nous avons le choix : le choix entre l'incantation et la décision, entre la complicité résignée et l'action. Ne pas réagir, ce serait abandonner le peuple syrien à la barbarie et la région entière au chaos. Ce serait protéger un régime meurtrier ayant recours à des armes de destruction massive. L'action s'impose pour éviter une nouvelle attaque et pour provoquer une solution politique, que les belles formules – « Plus jamais ça » - resteront impuissantes à générer.

Au-delà de l'urgence de la réaction, nous réitérons notre souhait de travailler à l'édiction d'un code de conduite par lequel les membres permanents du Conseil de sécurité accepteraient collectivement de renoncer à l'usage de leur droit de veto dans les cas de crimes de masse que la responsabilité de protéger est censée prévenir.

Enfin, nous soutenons l'appel du Bureau conjoint pour que les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité prévoient un point spécifique consacré à la prévention des atrocités.

Je vous remercie.